

## Taxe d'apprentissage

### Soutenez notre fonctionnement par le versement de la taxe d'apprentissage

Toute entreprise employant de la main d'œuvre verse une contribution à la formation professionnelle appelée Taxe d'Apprentissage. Le collège Mescoat est habilité à percevoir cette contribution, au titre de sa SEGPA.

Cette contribution représente un PLUS particulièrement important pour aider à financer de nombreux projets pédagogiques et équipements qui viennent enrichir le parcours de formation de nos jeunes et la qualité de leur vie scolaire.

On peut citer en exemple :

- ▶ **renouvellement d'une salle informatique**
- ▶ **achat divers (perceuses, combiné bois, four...)**
- ▶ **fonctionnement des sections (quincaillerie, denrées...)**
- ▶ **projet d'augmentation du parc informatique...**

Grâce au versement de la taxe d'Apprentissage des entreprises, nous pouvons faciliter et accélérer la réalisation de tous ces projets.

**Nous vous sollicitons pour relayer notre appel à la contribution des entreprises dans lesquelles vous travaillez, ou avec lesquelles vous êtes en relation.**

Grâce à cette taxe d'apprentissage tous les élèves pourront profiter d'actions, de ressources jusqu'ici fléchées pour la SEGPA.

**Modalités pour attribuer la TA au collège de Mescoat :**  
**Indiquer à votre organisme collecteur la part revenant à notre établissement : collège de Mescoat**

**code RNE : 0290045s      Catégorie : A hors quota**

**NOUS COMPTONS SUR VOTRE AIDE,  
MERCI D'AVANCE**

